

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
16 avril 2001  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-cinquième session**  
Point 164 de l'ordre du jour  
**Mesures visant à éliminer le terrorisme  
international**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-sixième année**

**Lettre datée du 16 avril 2001, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur les deux actes de terrorisme palestinien les plus récents commis dans les villes de Kfar Saba et de Sderot.

Ce soir, un certain nombre d'obus de mortier ont été tirés sur la ville israélienne méridionale de Sderot. On ne signale aucune victime mais cette attaque, au cours de laquelle des tirs de mortier ont été dirigés contre une ville au coeur d'Israël, représente une grave escalade du conflit.

L'autre attaque s'est produite samedi dernier, 14 avril 2001, quand deux bombes tuyaux ont explosé à environ une heure d'intervalle, blessant un homme de 70 ans, Pinchas Levy, atteint par du shrapnel, et endommageant plusieurs voitures en stationnement. Kfar Saba a été le théâtre d'une autre attaque à la bombe le 28 mars 2001, au cours de laquelle deux adolescents israéliens ont été tués.

Ces attaques se produisent alors que les Palestiniens intensifient la campagne terroriste contre les civils israéliens, laquelle, depuis quelques semaines, prend de plus en plus la forme d'attaques de communautés israéliennes au mortier. Lors de l'une de ces attaques, le 3 avril 2001, des Palestiniens ont tiré plusieurs obus de mortier sur la communauté d'Atzmona, blessant grièvement un bébé de 15 mois, Ariel Yered, et blessant légèrement sa mère Leah. L'enfant a été évacué vers l'hôpital Soroka de Bersheba où il a été opéré après avoir reçu de multiples blessures causées par du shrapnel à la tête et à la colonne vertébrale.

La campagne de terrorisme palestinien en cours a été présentée en détail dans les lettres que je vous ai adressées en date du 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), du 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), du 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), du 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), du 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), du 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), du 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), du 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), du 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), du 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), du 23 janvier 2001

(A/55/742-S/2001/71), du 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), du 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), du 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et du 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065). Soixante-treize Israéliens ont été tués lors d'attaques terroristes depuis le déclenchement des hostilités à la fin septembre 2000.

En dépit du caractère atroce de ces attaques et du fait que les enfants figurent depuis quelques semaines de plus en plus nombreux parmi les morts ou les blessés, les Palestiniens ont continué d'afficher leur intention de poursuivre leur campagne terroriste. Le cheikh Ahmed Yassin, chef spirituel de l'organisation terroriste Hamas, a indiqué dans une conversation sur l'Internet donnée sur le site Web Islam Online le 1er avril 2001 que le Hamas agirait de manière à infliger le maximum de dommages aux soldats et civils israéliens et que les activités de cette organisation avaient été récemment facilitées par l'Autorité palestinienne qui « ferme les yeux et ne poursuit pas les combattants ». D'autres déclarations faites par des membres du Hamas ont indiqué que l'organisation dispose d'un grand nombre de personnes prêtes à commettre des attentats-suicide à la bombe contre des Israéliens.

Le Gouvernement israélien tient l'Autorité palestinienne pour responsable du récent attentat à la bombe commis à Kfar Saba et de l'attaque au mortier lancée contre Sderot, dans la mesure où elle a fait sortir des prisons palestiniennes des terroristes condamnés et n'a pas su intervenir résolument contre les éléments terroristes qui opèrent depuis le territoire qu'elle contrôle. La position des dirigeants palestiniens est en contradiction flagrante avec l'engagement exprès pris par le Président Arafat le 9 septembre 1993 de renoncer à la violence et de contrôler ceux qui s'y livrent.

Israël demande de nouveau au Président Arafat de respecter ses engagements, de prendre des mesures concertées contre les éléments terroristes et d'oeuvrer pour que pareilles atrocités ne se reproduisent plus.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 164 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Yehuda **Lancry**